

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION
ET DE MAGISTRATURE

DIRECTION GENERALE

CELLULE DE LA COOPERATION SA



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

NATIONAL SCHOOL OF
ADMINISTRATION AND MAGISTRACY

DIRECTORATE GENERAL

COOPERATION UNIT

NOTICE D'INFORMATION

POUR LES CONCOURS OUVERTS A L'INTENTION DES ELEVES ETRANGERS AUX CYCLES « A » ET « B » DES DIVISIONS ADMINISTRATIVE, DES REGIES FINANCIERES ET DE LA MAGISTRATURE ET DES GREFFES DE L'ENAM, AU TITRE DE L'ANNEE ACADEMIQUE 2018/2019

1) Formations ouvertes

Les formations ouvertes aux élèves étrangers concernent le cycle « A » des Divisions Administrative, des Régies Financières et de la Magistrature et des Greffes qui ont pour vocation de préparer les élèves de l'ENAM à exercer les fonctions de cadre supérieur au sein des services de l'Etat et le cycle « B » pour la formation des cadres moyens.

Pour la rentrée académique 2018/2019, les sections ouvertes aux élèves étrangers sont les suivantes :

- ▶ **Division Administrative :**
 - Section Administration Générale, (cycles A et B) ;
 - Section Economie et Finance, (cycle A) ;
 - Section Administration du Travail, (cycles A et B) ;
 - Section Administration des Affaires Sociales, (cycle A).
- ▶ **Division de la Magistrature et des Greffes :**
 - Section Judiciaire, (cycle A) ;
 - Section Administrative, (cycle A) ;
 - Section des Comptes, (cycle A) ;
 - Section Administration des Greffes, (cycle A) ;
 - Section Greffes, (cycle B).
- ▶ **Division des Régies Financières :**
 - Section Prix, Poids et Mesures, (cycles A et B) ;
 - Section Douanes, (cycle B) ;
 - Section Trésor, (cycle B) ;
 - Section Impôts, (cycle B).

2) Régime des études

2.1. La formation des cycles « A » et « B » se déroulent sur deux (02) ans. Elle comprend :

- une première année de cours divisée en deux (02) semestres (pour toutes les Divisions) ;
- un stage pratique dans des services d'une durée de six (06) mois au Cameroun ou dans le pays d'origine de l'élève avec rédaction d'un mémoire pour le cycle A ou d'un rapport pour le cycle B dans les Divisions Administrative et des Régies Financières ;
- un stage pratique dans des services d'une durée de douze (12) mois au Cameroun ou dans le pays d'origine de l'élève avec rédaction d'un mémoire pour les sections Judiciaire, Administrative et des Comptes de la Division de la Magistrature et des Greffes ;

- un stage pratique dans des services d'une durée de dix (10) mois au Cameroun ou dans le pays d'origine de l'élève avec rédaction d'un mémoire pour la section Administration des Greffes "A" ou d'un rapport pour la section Greffe "B", de la Division de la Magistrature et des Greffes ;
- un troisième semestre de cours.

2.2. Les examens sont organisés de la manière suivante :

- chaque semestre se termine par un examen écrit comprenant cinq (05) épreuves qui portent sur la totalité des matières enseignées ;
- une note de discipline et une note de sport complètent les notes des épreuves écrites pour l'obtention de la note semestrielle ;
- un examen oral clôt la fin de la formation.

2.3. Les études sont sanctionnées de la manière suivante :

- l'admission en deuxième année, l'obtention du diplôme de l'ENAM au cycle « A » ou l'obtention du brevet de l'ENAM au cycle « B » à la fin de la formation est subordonnée à une moyenne générale supérieure ou égale à 12 sur 20 ;
- l'élève ayant obtenu une moyenne générale entre 10 et 12 sur 20 est autorisé à redoubler s'il s'agit d'une première fois ;
- l'élève ayant obtenu une moyenne inférieure à 10 sur 20 est exclu.

3) Conditions matérielles

Il n'existe ni internat, ni cantine à l'ENAM. Tous les élèves doivent donc se loger et se nourrir par leurs propres moyens.

Au titre de l'année académique 2018/2019, les frais de scolarité s'élèvent à six cent mille (600.000) francs CFA qu'il convient impérativement de régler dès le début de la scolarité. A défaut, l'élève ne sera pas autorisé à suivre les cours.

Le sport étant obligatoire, sauf dérogation médicale accordée par le médecin de l'ENAM, une tenue de sport sera également à la charge de chaque élève. A titre indicatif, son coût, pour l'année académique 2017/2018 était de vingt-cinq mille (25.000) francs CFA. Le défaut de paiement entraînera la non participation aux examens.

4) Modalités d'inscription

Tout candidat à l'une des sections des cycles « A » et « B » toutes Divisions confondues, devra satisfaire aux conditions suivantes :

a) *Remplir les critères ci-après :*

Pour les candidats externes, c'est-à-dire ne relevant pas d'une Administration d'Etat :

- être âgé de 35 ans au plus au 1^{er} janvier 2018 ;
- être titulaire d'une maîtrise suivant les cas, d'une licence de l'enseignement supérieur ou d'un diplôme équivalent pour le cycle « A » ;
- être titulaire du Baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme équivalent pour le cycle « B ».

Pour les candidats internes, au cycle « A », c'est-à-dire déjà fonctionnaires et/ou agents de l'Etat :

- être âgé de 45 ans au plus au 1^{er} janvier 2018.
- les fonctionnaires de catégorie « B » dépendant des Divisions Administrative et des Régies Financières (DARF) peuvent présenter le concours d'entrée au cycle « A » s'ils ont une licence ou s'ils justifient d'une ancienneté d'au moins cinq (05) ans.

NB : Les Sections Judiciaires, Administrative et des Comptes de la Division de la Magistrature et des Greffes n'admettent pas de candidats internes.

b) Etablir un dossier d'inscription comprenant les pièces suivantes :

- un formulaire d'inscription timbré à mille (1000) francs CFA rempli, téléchargé et imprimé par le candidat ;
- une lettre de présentation officielle à renseigner par l'autorité administrative habilitée à valider la demande de formation pour intégration ultérieure du diplômé de l'ENAM dans ses services, pour les candidats internes (annexe) ;
- une lettre de motivation ;
- un extrait d'acte de naissance ;
- une copie certifiée conforme de la Licence de l'enseignement supérieur ou des diplômes équivalents ou une attestation administrative pour les fonctionnaires ou le contrat de travail pour le cycle « A » ;
- une copie certifiée conforme du Baccalauréat pour le cycle « B » ;
- un certificat médical d'aptitude physique ;
- un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3, certificat de bonne vie et mœurs) ;
- une enveloppe de format A4 timbrée à cinq cents francs (500F) et portant l'adresse complète du candidat.

Les fiches d'inscription seront téléchargées sur le site web de l'ENAM, à l'adresse www.enam.cm et les dossiers physiques déposés au plus tard le vendredi 21 septembre 2018 à l'ENAM à 15 heures 30 minutes, délai de rigueur.

NB : * Pour les candidats n'étant pas pris en charge par leur gouvernement, il conviendrait de rappeler qu'ils composeront à titre individuel.

**** Tout dossier incomplet entraînera son rejet.***

5) Modalités d'admission

L'ensemble des dossiers sera examiné par une commission qui, à l'issue de ses travaux, établira une liste des candidats retenus à passer un test d'admission qui se déroulera soit dans les locaux de l'ENAM à Yaoundé, soit dans des locaux administratifs du pays concerné qui le désire.

Les listes des candidats retenus seront communiquées aux Ambassades pour information et convocation de ces derniers.

Les frais d'inscription au test d'admission, qui s'élèvent à trente mille (30.000) francs CFA pour les externes et cinquante mille (50.000) francs CFA pour les internes, seront exigés au moment du dépôt du dossier.

Le test d'admission se déroulera aux dates ci-après :

- le 26 septembre 2018, les deux (02) épreuves écrites suivantes :
 - une épreuve de **Culture Générale** (coef.3), durée : 04 heures ;
 - une **épreuve de spécialité** (coef.5) durée : 04 heures.
- Le 27 septembre 2018, les épreuves orales d'admission :
 - un grand oral (coef.2) ;
 - un oral de langue (coef.1).

Le programme des épreuves d'admission est joint en annexe.

Les listes des candidats définitivement admis seront adressées aux Ambassades pour information des candidats et des Administrations concernées.
